

LA SÉCURITÉ SOCIALE ASSURE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS



Grâce à ses trois missions complémentaires : **prévenir les risques, indemniser les victimes et tarifer les entreprises**, l'Assurance maladie - Risques professionnels développe une gestion du risque professionnel au sein de laquelle la prévention tient une place particulière.

L'Assurance maladie - Risques professionnels en quelques chiffres (2013)

- Plus de **18,6 millions** de salariés
- **2 millions** d'établissements de l'industrie, du commerce et des services
- Plus d'**1,1 million** d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles reconnus
- **53 millions** de jours indemnisés
- Près de **4,2 milliards** d'euros de rentes versées
- **8 milliards** d'euros de prestations
- **6 058** aides financières accordées à des entreprises pour un montant de 34 millions d'euros
- **547** contrats de prévention signés représentant **16,1 millions** d'euros d'aides des caisses régionales
- Environ **200 000** visites en entreprises de préventeurs dans toute la France



↑ Contrôle sur chantier par un agent de la Carsat
© CONTEXTES

Qu'est-ce qu'un accident du travail ?

Un **accident du travail (AT)** est un accident qui est survenu par le fait ou à l'occasion du travail quelle qu'en soit la cause et qui occasionne un dommage corporel. Cela inclue les accidents qui se produisent lors du trajet vers son lieu de travail.

Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?

Une **maladie professionnelle (MP)** est inscrite dans un tableau de maladie professionnelle et résulte directement de l'activité professionnelle exercée par le salarié. Mais, sous certaines conditions, des maladies non inscrites peuvent également être prises en charge si elles sont reconnues par les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles.



↑ La Sécurité sociale aide à maîtriser les risques
© CONTEXTES

Que fait l'Assurance maladie - Risques professionnels pour prévenir les AT-MP ?

La santé et la sécurité au travail sont d'abord l'affaire de l'employeur qui doit veiller à prévenir les risques. À leurs côtés, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les Carsat et les MSA accompagnent, conseillent et contrôlent les entreprises. Enfin, le taux de cotisation tient compte des efforts déployés par l'employeur. Plus il met en place des actions de prévention et réduit sa sinistralité, moins il paie de cotisations.

↓ Évaluation et prévention des risques professionnels
© CONTEXTES



Qui bénéficie de cette prise en charge et pour quelle indemnisation ?

Toutes les personnes actives sont couvertes par le régime d'accident du travail - maladie professionnelle de la Sécurité sociale. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, elles bénéficient d'une prise en charge à 100 % des soins curatifs et de rééducation, d'indemnités journalières destinées à compenser partiellement la perte de salaire, ainsi qu'une éventuelle pension d'invalidité en cas de réduction de la capacité de travail.

Qui finance ce risque ?

Le financement du risque accident du travail - maladie professionnelle est assuré par des cotisations intégralement à la charge de l'employeur. Cela représentait 11,7 milliards d'euros de cotisations sociales en 2013. Pour la MSA, ce sont 371 millions d'euros de prestations versées pour les salariés et 73 millions pour les non salariés agricoles.

POUR EN SAVOIR +

- > www.risquesprofessionnels.ameli.fr
- > www.msa.fr/lfr/sante-securite-au-travail
- > www.rsi.fr/sante/risques-professionnels

